

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 22 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 16 SEPTEMBRE 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mmes Marie-Josée HENRARD - Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoint - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON

ABSENTS ET EXCUSES : M. Serge BALAO - Mme Nicole COUTANT - M. Bruno CASSEN -

M. Christophe BARDIN démissionnaire. En attente de la confirmation du suivant de liste.

POUVOIRS :

M. Serge BALAO donne pouvoir à M. André DROUIN

Mme Nicole COUTANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN

M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : OEUVRE DEDIEE A ANDRE DARRIGADE - SUBVENTION A LA COMMUNE DE NARROSSE

Le Conseil Municipal de la Commune de Narrosse du 11 avril dernier a décidé de commander une œuvre artistique pour décorer un espace public délimité par le rond-point situé sur la Commune de Narrosse, à l'intersection de la nouvelle voie de contournement Est, et de la RD947 dite « Route des Pyrénées », à proximité immédiate du territoire de la Ville de Dax.

Cette œuvre est dédiée à Monsieur André Darrigade, né à Narrosse et le représente lors de sa victoire au championnat du monde sur route, en 1959.

Cette implantation paraît pertinente car :

- la RD 947 reliant Dax à Narrosse représente la route vers les Pyrénées où Monsieur Darrigade a remporté 22 étapes
- la nouvelle voie de contournement « Est » traverse l'agglomération dacquoise qui s'inscrit dans le trajet de l'Euro vélo 3, reliant la Norvège à l'Espagne
- plus de 16 000 véhicules empruntent chaque jour la route des Pyrénées et la nouvelle voie de contournement Est, ce qui ne pourra que donner une image positive et dynamique de l'agglomération dacquoise.

L'artiste choisi, pour la réalisation de l'œuvre, est Monsieur Pendanx, artiste local, ferronnier d'art à Pouillon, sacré Meilleur Ouvrier de France en 1994 en catégorie « Ferronnerie d'Art ».

La commune de Narrosse assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération et sollicite l'octroi par la Ville de Dax d'une subvention d'investissement de 1 000 € afin de réaliser cet aménagement.

La réalisation de cette œuvre constitue une opportunité pour la promotion de la Ville de Dax, aussi bien sur le plan touristique que thermal, compte tenu de la notoriété d'André Darrigade qui, bien que né à Narrosse, a toujours été présenté dans les médias nationaux comme « le coureur de Dax » ou « le champion du monde originaire de Dax ».

Compte tenu de l'intérêt public local de cette œuvre artistique en adéquation avec le slogan « Dax ville thermale et sportive », il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour le versement de cette subvention, sur présentation d'une attestation de démarrage des travaux de la Mairie de Narrosse.

Les crédits budgétaires seront inscrits à la prochaine décision modificative 2016 au Budget Principal à l'article 2041412.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR VINCENT NOVO, CONSEILLER MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DECIDE de verser une subvention d'investissement à la Commune de Narrosse de 1 000 €, sur présentation d'une attestation de démarrage des travaux de la Mairie de Narrosse, pour la réalisation d'une oeuvre dédiée à André Darrigade sur un espace public délimité par le rond-point situé sur la Commune de Narrosse, à l'intersection de la nouvelle voie de contournement Est, et de la RD947 dite « Route des Pyrénées », à proximité immédiate du territoire de la Ville de Dax.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20160922-15-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 23 Septembre 2016

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».